

(1)

(N° 194.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1870.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

A la Chambre des Représentants.

MESSIEURS,

En exécution de l'article 17 de la loi du 16 mars 1865, j'ai l'honneur d'adresser à la Chambre des Représentants le compte rendu présenté au Conseil d'administration de la Caisse générale d'épargne et de retraite par le Directeur général de cette institution pour l'année 1869.

La Chambre constatera avec satisfaction la marche ascendante de la Caisse : tout fait espérer que ses opérations se développeront de plus en plus, à partir de 1870, grâce surtout aux facilités nouvelles que trouvera le public dans le concours des bureaux de poste, organisé par l'arrêté royal du 10 décembre 1869.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(2)

COMPTÉ RENDU

PRÉSENTÉ AU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

MESSEURS,

- J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la Caisse générale d'épargne et de retraite pendant l'année 1869.

Aucun changement n'est survenu dans la composition du Conseil général ni du Conseil d'administration : les membres dont le mandat cessait au 31 décembre, MM. Jamar, baron de Rasse, Fortamps et TKint de Naeyer, ont été nommés de nouveau pour continuer à en faire partie, par arrêté royal du 29 décembre.

Renouvellement
partiel
des conseils

- Le Conseil général a approuvé les conventions conclues pour l'érection de trois nouvelles succursales qui ont été organisées dans le courant de l'année, savoir : à Jemmapes, à Quaregnon et à Gosselies. Les deux premières ont commencé à fonctionner; la troisième ne s'est formée que le 5 décembre 1869.

Succursales.

Le Comité administratif de la succursale de Mons s'étant dissous par suite du décès de deux de ses membres, le service de cette Caisse auxiliaire a été réuni à celui qui est fait pour la Caisse d'épargne par l'agence de la Banque Nationale. Cette succursale et trois autres qui n'ont renseigné aucune opération ne figurent plus au tableau (p. 8), de sorte que le nombre de celles qui y sont portées ne dépasse pas 21. Si quelques-unes, malgré les efforts et le zèle de leurs administrateurs, n'ont pas donné de résultats, on remarquera que d'autres ont pris un développement très-considérable.

Ces succursales, trop peu nombreuses, et les trente-cinq agences de la Banque Nationale chargées en province du service de la Caisse d'épargne,

laissaient encore, en dehors du rayon des localités où elles sont établies, une grande partie des habitants des campagnes et même de plusieurs petites villes dans l'impossibilité de profiter des avantages que l'institution offre à ceux qui peuvent y placer leurs économies, avec la faculté de retirer leurs dépôts, sans déplacement et sans frais.

Afin d'étendre ces facilités et de les mettre à la portée du plus grand nombre, le Gouvernement a résolu de faire concourir les bureaux de poste aux opérations de la Caisse d'épargne.

Bureaux de poste
intermédiaires
pour la
Caisse d'épargne.

Le rapport présenté au Roi, le 8 décembre 1869, par MM. les Ministres des Finances et des Travaux publics, fait ressortir que l'administration des postes possède un grand nombre de bureaux disséminés sur toute la surface du pays. Il n'est pas de localité, quelque isolée qu'elle soit, qui ne trouve à sa portée un bureau de poste, et il n'est personne qui, à un moment donné, n'ait besoin d'y recourir, soit pour les correspondances, soit pour l'expédition des valeurs garanties, des mandats de poste, des encaissements, etc. Ce rapport se termine en exprimant l'espoir que le public, déjà familiarisé avec les divers services de la poste, acceptera avec empressement les facilités nouvelles qui lui sont offertes pour ses rapports avec la Caisse générale d'épargne et de retraite.

Un arrêté royal, en date du 10 décembre 1869, autorise M. le Ministre des Travaux publics à faire concourir les percepteurs des postes aux opérations de la Caisse d'épargne.

Ce nouveau service n'ayant été mis en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 1870, tout ce qui y est relatif doit être renvoyé au compte à rendre des opérations de l'année courante : il me sera permis toutefois de consigner déjà ici les résultats des deux premiers mois.

Dans 230 bureaux sur les 420 qui sont ouverts, il a été effectué 2,831 versements, représentant une somme de fr. 265,110 75 c^t répartie sur 1,866 livrets.

Dans cette somme se trouve comprise celle de fr. 15,780 56 c^s provenant de dépôts reçus par sept succursales, qui ont adopté ce mode de transmission de leurs fonds à la Caisse d'épargne.

L'ouverture des bureaux de poste aux opérations de la Caisse d'épargne donne lieu à de nombreux transferts, demandés par des déposants, qui, à l'avenir, feront leurs versements au bureau de poste le plus voisin, au lieu de les effectuer à la Caisse centrale ou dans les agences de la Banque Nationale. Il a déjà été opéré 159 transferts de livrets, représentant une somme de fr. 9,306 72 c^s.

Dix déposants ont, par l'intermédiaire des percepteurs des postes, demandé la conversion d'une partie de leur avoir en fonds publics belges. Le montant des achats en 4 1/2 p. 0/0 s'est élevé à fr. 12,952 12 c^s.

Comités
de patronage.

Dans mes premiers rapports, j'ai rendu compte des dispositions adoptées par quelques chefs d'industrie, isolés ou réunis en comités de patronage, pour l'encouragement de l'épargne dans la classe ouvrière. Les bordereaux des opérations effectuées dans les agences de la Banque Nationale et dans les

succursales font voir que, dans plusieurs établissements industriels, les ouvriers continuent régulièrement à mettre en réserve pour la Caisse d'épargne la portion de leur salaire qu'ils peuvent économiser, pour en disposer plus tard en cas de nécessité. Les renseignements recueillis sur ces opérations pour l'année dernière ne sont toutefois pas assez complets pour pouvoir présenter un tableau qui en fasse ressortir toute l'importance.

L'enseignement pratique de l'épargne dans les écoles prend de plus en plus d'extension. La facilité que vont avoir les instituteurs de verser aux bureaux de poste les fonds déposés entre leurs mains par les élèves, permettra à un plus grand nombre d'entre eux de prêter leur concours à ces opérations.

La Caisse d'épargne
dans les écoles.

La Société de secours mutuels *les Léopoldistes*, de Roulers, a ouvert une Caisse auxiliaire, afin de recueillir les petites économies qui ne s'élèvent pas à un franc, en attendant que leur accumulation permette de verser à la Caisse d'épargne, au nom du déposant, le minimum d'un franc fixé par la loi. Elle admet même les dépôts des personnes qui ne font pas partie de l'association.

Société
de secours mutuels
auxiliaire de la
Caisse d'épargne.

Après avoir rappelé succinctement les moyens mis en œuvre pour faciliter les dépôts à la Caisse d'épargne et populariser l'institution, voici les résultats qui ont été obtenus en 1870 :

En 1869, il a été effectué :			
Versements . . .	à Bruxelles dans les 35 agences en provinces ENSEMBLE	48,087 (dont 4,592 sur livrets nouveaux) fr.	2,258,762 54
		98,572 (dont 15,620 — —)	6,600,774 15
		146,659 (dont 18,012 — —)	8,859,536 67
Remboursements.	à Bruxelles dans les 35 agences en province ENSEMBLE	6,909 (dont 3,214 liv. éteints, 3,615,096 53—	
		15,214 (dont 6,565 —)	4,199,054 47
		22,125 (dont 9,579 —)	7,812,150 80
Soldes	Augmentation du nombre des livrets	8,455 et des sommes déposées	1,047,585 87
Au 31 décembre 1868, le solde du nombre des livrets était de	55,714 et celui des sommes déposées s'élevait à	15,518,504 94	
dont il faut déduire pour les intérêts restant dus sur les comptes soldés		397 98	15,518,106 96
TOTAL du nombre des livrets	44,147 et des sommes déposées		16,565,492 85
Intérêts capitalisés au 31 décembre 1869			456,161 61
	TOTAL	fr.	16,821,654 44

Caisse d'épargne.
Opérations
générales en 1869.

Intérêts restant dus sur comptes soldés dont le montant est transféré du compte des dépôts à un compte spécial, savoir :

Capitalisation de 1866, solde au 1 ^{er} janvier 1869	fr.	53 26
— de 1867, —		189 29
— de 1868, —		397 98
TOTAL	fr.	640 53
Remboursé sur ces intérêts en 1869		272 96
		367 57
Capitalisation de 1869		505 36
SOLDE au 31 décembre 1869 (*)	fr.	870 93

(*) Ces intérêts ne sont pas compris dans le solde de fr. 16,821,654 44 c^t.

Tableau indiquant le mouvement des opérations pour chacune des agences de la Banque Nationale en province et pour la Caisse centrale à Bruxelles.

DÉSIGNATION des AGENCES	NOMBRE DES LIVRETS				SOLDE des comptes des déposants au 31 décembre 1868.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1869.				SOLDE des comptes des déposants au 31 décembre 1869.	INTÉRÊTS capitalisés au 31 décembre 1869.	TOTAL.
	existants au 31 décembre 1868.	délivrés en 1869.	soldés en 1869	existants au 31 décembre 1869.		VERSEMENTS.		REBOURSEMENTS.				
						Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			
Anvers . . .	454	205	95	564	595,676 11	1,292	386,545 55	295	557,514 58	624,704 86	14,009 29	639,514 15
Malines . . .	255	125	81	275	491,470 54	265	256,407 58	155	118,524 91	509,355 21	6,875 08	516,226 89
Turnhout . . .	189	40	25	213	104,009 52	244	76,286 60	99	68,701 48	112,284 44	2,718 55	115,003 99
Louvain . . .	417	104	105	418	192,406 78	1,070	308,092 18	154	50,604 45	470,704 55	11,056 97	481,761 50
Nivelles . . .	110	26	5	153	18,790 84	259	15,969 91	8	15,150 55	19,650 42	485 88	20,114 50
Bruges . . .	1,326	472	495	1,503	205,866 65	5,625	151,181 08	1,285	87,967 62	269,080 11	6,548 87	275,428 98
Courtrai . . .	644	267	128	765	504,842 44	1,094	262,026 69	244	214,098 63	552,770 50	15,114 65	567,885 15
Furnes . . .	105	50	50	129	122,015 55	105	99,084 46	58	77,665 58	145,494 25	3,774 11	147,268 54
Ypres . . .	211	108	52	287	255,470 67	549	226,072 95	120	99,828 22	562,024 40	7,856 19	570,480 59
Gand . . .	10,448	5,622	2,726	11,544	415,450 54	47,205	292,004 67	6,998	246,125 55	491,540 86	12,859 56	504,200 42
Audenarde . . .	110	50	16	124	24,905 07	131	6,960 25	20	1,995 18	29,870 14	794 75	30,664 89
Termonde . . .	590	159	121	428	96,149 64	978	159,620 75	256	118,069 91	117,700 48	2,462 25	120,162 71
Mons (1) . . .	508	1,571	267	1,812	1,255,259 85	5,706	805,525 05	587	683,755 24	1,554,851 66	36,158 75	1,590,970 59
Charleroi . . .	907	250	145	1,012	520,206 25	1,042	550,145 55	580	171,905 25	478,558 55	12,617 94	491,156 29
Tournai . . .	51	45	6	90	19,828 05	83	154,712 07	15	121,597 84	52,942 28	1,529 05	54,271 55
Liège . . .	1,059	3,997	764	5,192	714,562 07	18,191	519,894 17	1,808	457,454 56	796,961 68	21,564 46	818,526 14
Huy . . .	625	219	78	706	153,159 09	2,045	87,770 59	210	49,990 50	190,959 18	4,420 75	195,559 91
Verviers . . .	935	590	571	954	267,175 98	1,186	166,448 68	506	110,582 25	523,210 45	7,909 67	551,150 10
Hasselt . . .	818	255	195	860	505,264 88	2,169	217,116 62	452	148,757 16	571,644 54	9,986 78	581,651 12
Tongres . . .	69	27	14	82	60,010 55	72	56,015 06	55	12,728 21	84,197 40	2,057 72	86,255 12
Arlon . . .	86	46	12	120	58,151 97	241	55,150 69	55	14,201 57	99,681 09	2,662 12	101,745 21
Marche . . .	13	4	2	20	24,219 80	9	6,958 85	5	1,428 11	29,750 54	769 47	30,500 01
Neufchâteau . . .	54	16	7	65	13,849 14	85	7,011 "	14	2,552 52	17,507 62	426 01	17,955 65
Namur . . .	2,058	515	418	2,155	556,825 52	5,650	172,690 04	522	115,789 98	595,725 58	10,265 70	405,991 28
Dinant . . .	159	56	25	172	58,487 94	157	16,135 54	29	22,129 40	52,494 08	1,555 47	54,047 55
Philippeville . . .	255	59	10	284	55,801 85	270	87,057 12	46	26,886 58	115,975 57	2,278 70	118,254 27
Alost . . .	65	22	17	68	9,921 57	81	12,669 91	22	9,285 29	15,506 19	257 98	15,564 17
S ^t -Nicolas . . .	74	50	15	109	59,555 12	182	25,985 86	50	25,111 55	42,405 65	1,252 "	45,657 65
Ostende . . .	59	44	6	97	184,970 98	149	68,855 52	25	7,562 62	246,245 88	5,566 88	251,810 76
Grammont . . .	272	99	22	349	51,700 86	576	16,750 22	56	5,444 57	65,006 71	1,745 55	64,750 04
Renaix . . .	11	58	1	48	5,956 20	69	118,455 "	11	91,210 50	59,278 70	1,568 95	51,847 65
Tirlemont . . .	879	526	56	1,149	916,655 88	5,425	1,451,198 47	597	646,790 19	1,701,042 16	57,105 19	1,758,147 55
Wavre . . .	218	169	19	368	7,178 51	675	7,211 61	51	686 18	15,705 94	298 28	14,002 22
La Louvière . . .	145	64	21	186	55,129 50	364	56,625 91	50	25,717 85	48,057 58	1,190 92	49,228 50
Routers . . .	186	179	45	322	65,007 57	597	21,704 55	69	59,699 21	47,012 71	1,815 98	48,828 69
	24,982	15,620	6,565	52,257	7,670,685 84	98,572	6,600,774 15	15,214	1,199,054 47	10,072,405 50	249,552 79	10,521,958 29
Bruxelles . . .	10,752	4,592	3,214	11,910	7,647,421 12	48,087	2,258,762 54	6,909	5,615,006 55	6,295,987 55	206,628 82	6,499,716 15
	55,714	18,012	9,579	44,147	15,518,106 96	146,659	8,859,556 67	22,125	7,812,150 80	16,565,492 85	456,161 61	16,821,654 44

(1) Le service de la succursale de Mous, qui a cessé d'exister, a été réuni le 1^{er} avril à celui qui est fait par l'agence de la Banque Nationale.

Le tableau qui suit présente la classification des versements effectués pendant l'année 1869, suivant l'importance de chacun.

VERSEMENTS effectués.	NOMBRE	Somma de 1 à 10 fr.	NOMBRE.	Somma de 10 à 100 fr.	NOMBRE.	Somma de 100 à 500 fr.	NOMBRE.	Somma de 500 à 1,000 fr.	NOMBRE.	Somma de 1,000 à 5,000 fr.	NOMBRE.	Somma au-dessus de 5,000 fr.
Bruxelles.	45807	92,956 61	5097	100,183 71	657	177,149 60	205	161,255 05	171	504,508 41	150	1,415,902 53
55 agences.	85073	202,140 88	8034	284,355 58	5078	670,194 69	806	645,148 70	662	1,101,595 49	319	5,659,542 79
	120480	205,097 52	11131	395,543 29	5735	847,544 29	1011	804,404 35	855	1,405,901 90	469	5,055,245 52
MOYENNES.	2 28		55 55		226 86		795 65		1,759 78		10,774 51	

Moyennes générales . . . { Bruxelles. fr. 46 97 } Bruxelles et les 55 agences. fr. 60 41
 { 55 agences. fr. 60 96 }

Classification des livrets existants au 31 décembre 1869.

LIVRETS existants au 31 décembre.	NOMBRE.	Somma de 1 à 10 fr.	NOMBRE.	Somma de 10 à 100 fr.	NOMBRE.	Somma de 100 à 500 fr.	NOMBRE.	Somma de 500 à 1,000 fr.	NOMBRE.	Somma de 1,000 à 5,000 fr.	NOMBRE.	Somma au-dessus de 5,000 fr.
Bruxelles.	6004	25,525 44	4052	119,400 52	685	155,551 14	180	119,599 15	219	551,758 86	110	5,751,925 26
55 agences.	17648	62,560 76	8010	251,429 46	5119	754,927 55	1402	950,089 53	1550	2,585,455 75	522	5,917,475 62
	24512	86,084 20	12062	370,829 78	5804	908,458 49	1582	1,069,688 48	1753	2,757,194 61	652	11,649,598 88
MOYENNES.	3 54		50 74		258 82		676 16		1,559 65		18,452 51	

Moyennes générales . . . { Bruxelles. fr. 546 10 } Bruxelles et les 55 agences fr. 581 01
 { 55 agences. fr. 520 10 }

PROPORTION SUR 100 :

De fr.	1 à 10 versements en 1869, 88.5 livrets au 31 décembre 1869, 55.1	
»	10 à 100 — — 7.6	27.5
»	100 à 500 — — 2.5	8.6
»	500 à 1,000 — — 1.7	5.6
»	1,000 à 5,000 — — 1.6	4.0
Au-dessus de 5,000	— — 0.5	1.4
	100.0	100.0

PROPORTION SUR 100 PAR ANNÉE.

	1866	1867	1868	1869
Des versements inférieurs à 10 francs	76.7	86.5	92.0	88.5
Id. 100 francs	91.0	95.7	97.2	95.9
Des livrets dont le solde est inférieur à 100 francs	66.9	79.0	86.0	82.4
Moyenne des versements inférieurs à 10 francs.	5.19	2.82	2.06	2.25

Opérations
des succursales.

Dans la somme de fr. 16,821,654 44 c^s, indiquée plus haut, sont compris les dépôts effectués par les succursales, soit à la Caisse générale d'épargne et de retraite directement, soit chez les agents de la Banque Nationale.

Le tableau suivant indique le mouvement des opérations pour chacune de ces caisses auxiliaires :

SUCCURSALES.	DATE de L'OUVERTURE.	Nombre DES COMPTES des déposants			Solde DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1868.	Opérations de l'année 1869.				Solde DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1869.
		OUVERTS.	CLOS.	RESTANT OUVERTS		VERSEMENTS.		REMBOURSEMENTS.		
						NOMBRE	SOMMES.	NOMBRE.	SOMMES.	
Beaumont	30 novembre 1868 .	119	6	115	5,406 07	495	14,800 54	27	4,574 44	15,001 97
Binche	1 ^{er} janvier 1867 . .	568	89	279	22,407 21	965	15,072 27	75	9,585 57	26,006 11
Bleyberg	8 janvier 1869 . . .	44	6	58	"	86	8,249 "	7	540 "	7,709 "
Braine-Palléud. . . .	1 ^{er} janvier 1868 . . .	50	6	24	5,259 95	18	6,127 04	8	2,847 90	8,518 59
Deynze	27 octobre 1867 . .	95	12	81	12,990 83	145	15,517 59	17	5,249 14	25,259 08
Dour	8 juin 1867	287	57	250	40,171 19	1221	89,706 86	65	15,750 16	114,127 89
Élouges	9 juin 1867	121	50	74	14,659 70	505	8,872 11	57	5,482 76	20,029 05
Hal	1 ^{er} septembre 1868 .	525	50	275	3,565 49	1002	4,559 05	79	624 21	7,500 55
Heyst-op-den-Berg . .	17 mars 1867	49	"	49	12,765 42	52	8,074 46	10	4,717 57	16,120 51
Jemmapes	2 mai 1869	54	1	55	"	114	11,076 95	1	500 "	10,776 95
Lierre	24 juin 1867	459	175	264	15,405 85	1175	19,059 66	164	12,954 65	21,508 84
Lokeren.	14 novembre 1866 .	885	154	729	556,965 77	1215	551,211 75	582	260,552 95	427,622 57
Péruwelz	26 mai 1867	466	129	557	25,425 94	552	-11,871 52	117	10,527 14	26,950 52
Quaregnon	15 août 1869	28	"	28	"	97	5,049 "	"	"	5,049 "
Quiévrain	5 juillet 1868. . . .	114	7	107	999 "	455	2,277 75	15	589 50	2,887 25
Saint-Ghislain	6 décembre 1868 . .	120	57	65	197 08	518	5,714 57	67	1,745 55	4,077 92
Saint-Hubert	14 juillet 1867. . . .	125	26	99	12,906 69	153	18,272 40	65	9,060 55	22,118 56
Stavelot	1 ^{er} janvier 1868 . . .	506	9	297	51,918 71	559	59,781 42	10	8,906 42	82,795 71
Strepv-Bracquegnies.	Juin 1868	168	54	154	10,000 "	519	12,875 07	54	9,555 68	15,557 59
Thielt	7 février 1867 . . .	555	48	505	59,291 89	575	54,659 05	104	18,602 64	75,328 30
Trooz-Forêt	15 septembre 1868 .	61	1	60	5,021 17	149	2,612 69	7	686 81	4,947 05
		4554	897	5657	595,221 24	10145	719,218 11	1558	578,009 18	954,450 17

(La succursale de Mous, qui comptait, au 31 décembre 1868, 1,250 livrets et avait en dépôt fr. 936,601 64, ayant cessé d'exister, le service est continué par l'agence de la Banque Nationale de cette ville.)

Par suite des achats de fonds publics effectués pour le compte et à la demande des déposants, il restait en dépôt à la Caisse :

Achats de fonds
publies belges
pour les déposants.

Au 31 décembre 1868	14 inscriptions, pour fr.	10,800 »
Dans le courant de l'année 1869, 17 déposants ont demandé la conversion d'une partie de leur avoir en fonds belges 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, et ces achats ont donné naissance à	17 — —	31,900 »
qui, ajoutés aux chiffres précédents, donnent	31 — —	42,700 »
Il a été retiré par les titulaires	17 — —	22,900 »
Il reste en dépôt au 31 décembre 1869.	14 inscriptions, pour fr.	19,800 »

appartenant à neuf déposants.

Les sommes déposées par les communes et les établissements publics figurent dans le montant total des dépôts sur livrets :

Opérations
des communes
et établissements
publics.

Au 31 décembre 1869 (fr. 16,821,654 44 c ^s), pour	fr.	5,245,585 59
Les intérêts capitalisés se montent à		207,264 90
ENSEMBLE.	fr.	5,452,849 59

répartis sur 613 livrets; la moyenne est de fr. 8,895 40 c^s par livret.

Au 31 décembre 1866, le nombre de ces livrets s'élevait à 458 et les dépôts à fr. 1.108,551 56 c^s; moyenne de fr. 2,419 94 c^s.

Au 31 décembre 1867, 598 livrets, dépôt, fr. 2,500,439 06 c^s; soit en moyenne fr. 4,351 84 c^s.

Au 31 décembre 1868, 555 livrets, dépôt, fr. 8,016,765 28 c^s; soit en moyenne fr. 14,444 62 c^s par livret.

Le montant total des sommes déposées dans les succursales, s'élevant au 31 décembre à fr. 934,450 17 c ^s , comprenait des dépôts effectués pour 25 communes ou établissements publics et représentant une somme de	fr.	154,405 10
outre les intérêts capitalisés		3,555 58

ENSEMBLE. fr. 157,940 60

soit une moyenne de fr. 6,517 62 c^s par livret.

Pour les dépôts effectués par des communes et des établissements publics, en conformité des dispositions de l'article 4 de l'arrêté royal du 22 mai 1865, le solde au 31 décembre 1868, y compris les intérêts capitalisés, était de
 fr. | 850,808 60 |

Les versements en 1869 ont donné
 fr. | 8,701,516 07 |

Fr. 9,552,124 67

Il a été retiré
 fr. | 6,489,289 46 |

Il reste en dépôt
 fr. | 3,042,855 21 |

Les intérêts capitalisés se montent à
 fr. | 21,286 67 |

TOTAL. fr. 5,064,121 88

Les dépôts de la même catégorie qui ont été opérés par l'intermédiaire des receveurs des contributions se présentent comme il suit :

	CAPITAUX.	INTÉRÊTS.
Solde au 31 décembre 1868.	fr. 141,512 22	2,465 96
Versements en 1869	272,014 63	
	Fr. 413,526 85	
Remboursements en 1869	222,695 71	1,096 51
En dépôt au 31 décembre 1868.	fr. 190,631 14	1,569 45
Les intérêts à capitaliser à la même date.	»	1,711 64
Solde au 31 décembre.	fr. 190,631 14	3,081 09

Répartition
du fonds commun.

Le solde à répartir entre les communes pour le fonds institué par la loi du 18 juillet 1860, qui abolit les octrois, s'élevait :

Au 31 décembre 1868, d'accord avec le bilan, à fr. 1,113,621 80

Le Département des Finances a versé en 1869 :

1° Pour solde de la répartition de 1868 540,178 54

2° Pour les répartitions provisoires des quatre trimestres 1869. 15,848,604 »

TOTAL de la recette jusqu'au 31 décembre 1869. fr. 17,502,404 54

Il a été payé :

1° A la Société du Crédit communal, à la décharge des communes qui ont opéré des emprunts par l'intermédiaire de cette Société, les quarts d'amortissements échus en 1869 . . . fr. 1,854,239 62

2° Aux villes et communes, par mandats payables chez les receveurs des contributions ou à la Banque Nationale et dans ses agences . . fr. 15,858,087 67

Mandats en circulation 198,057 55

Fr. 16,056,745 22

Diminution sur le solde des dépôts existants au 31 décembre 1868 568,580 50

15,668,164 72

17,502,404 54

D'après le compte rendu des opérations de l'exercice précédent, il restait en dépôt, à l'intérêt de 5 p. % fr. 1,586,037 51

Sur lesquels il était dû pour intérêts acquis. » 97,506 21

Et à l'intérêt réduit 2,675 50

Les intérêts à bonifier sur ces derniers se montaient à » 508 68

ENSEMBLE fr. 1,589,012 81 97,814 89

Il a été transféré en 1869 aux comptes portant intérêt 1,982,772 07

TOTAL fr. 3,571,784 88

Il en a été retiré 2,551,552 57

Il a été payé sur les intérêts capitalisés » 47,664 55

Le solde des dépôts et des intérêts est de fr. 1,220,452 51 50,150 56

Les intérêts acquis au 31 décembre 1869 s'élèvent à » 45,977 51

Qui, se capitalisant par » 96,127 67

sont ajoutés aux dépôts en principal. 96,127 67

Et ensemble forment le solde des comptes ouverts aux communes pour les dépôts de cette catégorie fr. 1,316,550 98

Le solde des quotes-parts en dépôt au 31 décembre 1868 était en capitaux de fr. 1,580,012 81

Au 31 décembre 1869, il n'est plus que de 1,220,452 51

Il y a donc une diminution de fr. 568,580 50

Les mandats et ordonnances pour subsides remis jusqu'au 31 décembre 1869, à la Caisse d'épargne, par les Départements de l'Intérieur et de la Justice, s'élèvent à :

Payements
des subsides.

	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.
<i>Votre vicinale</i>								
Remis à la Caisse	3,600	13,246	55,185	64,471 »	1,308,109 »	834,809 »	731,473 »	504,175 »
Annulés avant l'encaissement	1,500	450	1,100	1,000 »	4,250 »	»	»	»
Il restait à encaisser	2,500	12,796	54,085	63,471 »	1,303,859 »	834,809 »	731,473 »	504,175 »
Il a été encaissé	2,500	12,796	54,085	63,471 »	1,208,770 »	851,369 »	731,273 »	508,893 »
Mandats en circulation	»	»	»	»	55,080 »	3,500 »	200 »	25,282 »
Mandats spéciaux émis	1,500	11,906	14,555	52,506 »	1,156,484 »	738,105 »	536,759 »	172,441 »
— — acquittés	1,500	11,906	14,555	52,506 »	1,155,270 »	738,105 »	535,119 »	166,759 »
— — en circulation	»	»	»	»	1,214 »	»	3,620 »	15,702 »
<i>Travaux d'assainissement.</i>								
Remis à la Caisse	1,865	473	5,455	23,527 »	346,975 »	169,791 »	165,592 »	105,978 »
Annulés avant l'encaissement	»	373	250	191 »	750 »	»	»	»
Il restait à encaisser	1,865	100	5,185	23,556 »	346,225 »	169,791 »	165,592 »	105,978 »
Encaissé	1,865	100	5,185	23,556 »	344,025 »	168,291 »	163,792 »	97,778 »
Mandats en circulation	»	»	»	»	2,200 »	1,500 »	1,800 »	8,200 »
Mandats spéciaux émis	805	100	2,092	14,856 »	273,415 »	159,193 »	100,551 »	55,868 »
— — acquittés	805	100	2,092	14,856 »	271,415 »	159,193 »	100,551 »	55,683 »
— — en circulation	»	»	»	300 »	2,000 »	»	»	185 »
<i>Subsides divers.</i>								
Remis à la Caisse	»	»	»	40,000 »	65,400 »	66,000 »	540,252 57	266,708 80
Encaissé	»	»	»	40,000 »	63,400 »	60,000 »	549,252 57	229,708 80
Mandats en circulation	»	»	»	»	»	6,000 »	»	57,000 »
Mandats spéciaux émis	»	»	»	40,000 »	63,400 »	60,000 »	475,515 15	125,021 57
— — acquittés	»	»	»	40,000 »	63,400 »	60,000 »	472,515 15	125,021 57
— — en circulation	»	»	»	»	»	»	3,000 »	»
<i>Construction d'écoles.</i>								
Remis à la Caisse	»	»	»	76,550 15	135,835 50	228,293 50	647,221 »	1,455,837 »
Encaissé	»	»	»	76,550 15	152,219 »	225,749 50	616,800 50	1,455,837 »
Mandats en circulation	»	»	»	»	3,614 50	2,544 »	30,420 50	»
Mandats spéciaux émis	»	»	»	8,605 50	38,599 »	70,759 »	326,496 »	501,569 75
— — acquittés	»	»	»	8,605 50	38,599 »	70,759 »	285,888 »	477,867 »
— — en circulation	»	»	»	»	»	»	40,608 »	23,502 75

Les sommes encaissées pour :	Voire v.cinole	Travaux d'assainissement.	Subsides divers.	Construction d'écoles, etc
s'élèvent à	3,512,957 »	802,572 »	942,561 17	2,487,156 15
Restitution au Trésor.	1,514 »	2,759 »	»	»
	3,511,443 »	799,655 »	942,561 17	2,487,156 15
Les Départements ministériels ont autorisé des payments et la Caisse a délivré des mandats spé- ciaux jusqu'à concurrence de	2,685,966 »	566,900 »	763,956 70	945,809 25
Solde des subsides restant en dépôt au 31 décem- bre 1869.	827,477 »	252,755 »	178,424 47	1,511,526 8
Sur les mandats spéciaux délivrés aux parties in- téressées, il restait en circulation.	20,556 »	2,485 »	5,000 »	64,110 75
Le montant des intérêts à bonifier sur ces dépôts s'élève, pour les exercices 1866, 1867, 1868 et 1869, à	35,584 14	12,771 75	3,515 65	12,317 01

Banque Nationale. La partie du service de la Caisse d'épargne qui est confiée à la Banque Nationale continue à marcher avec la plus grande régularité.

Parmi les agences, celle de Gand est toujours en première ligne et bien au-dessus des autres pour le nombre des versements qui, en 1869, se sont élevés à 47,205, soit environ 2,000 de plus que pendant l'année précédente. Liège vient ensuite avec 18,191 versements, puis Bruges, Namur, Tirlemont, Mons, Hasselt et Huy.

Dans les autres agences, le nombre des versements est resté en dessous de 2,000, et il y en a même six qui n'ont pas reçu cent versements pendant toute l'année.

Placements. La Banque Nationale continue également à prêter à la Caisse d'épargne son concours actif et incessant pour les placements, dont le montant croissant des dépôts augmente de jour en jour l'importance.

Le taux de l'escompte à la Banque Nationale pendant l'année 1869 n'a subi aucune variation, il a été maintenu à 2½ p. 0/0 comme pendant l'année précédente.

La grande abondance de l'argent dans les banques et chez les banquiers a rendu, par moments, assez difficiles les placements pour la Caisse d'épargne. Il est donc devenu nécessaire de faire de nouveaux achats de valeurs sur l'étranger et d'augmenter, dans une certaine mesure et proportionnellement au montant total des dépôts, la somme des placements définitifs.

Quelques opérations d'avances et d'escompte, pour des termes qui dépassent la durée ordinaire, ont pu être conclues à un taux plus élevé.

Le montant total des produits des placements provisoires a atteint, au 31 décembre, un chiffre de fr.	934,857 77
Mais il faut reporter sur 1870, pour le réescompte au 31 décembre, une somme de	219,308 72
Il reste net pour 1869 fr.	715,549 05

Le montant des valeurs du portefeuille des placements provisoires s'élevait, au 31 décembre 1868, à fr.	16,214,590 88
Au 31 décembre 1869, il était de	19,057,990 89
Soit une augmentation de	2,843,400 01

Le montant des valeurs de placements définitifs était, au 31 décembre 1868, de fr.	1,247,092 97
et au 31 décembre 1869, de	3,159,943 86
AUGMENTATION. fr.	1,912,850 89

Ces valeurs sont calculées pour le bilan au prix d'achat : si elles y étaient portées au cours de la Bourse du 31 décembre, elles représenteraient une somme de fr. 3,209,697 40
soit une plus value de 49,753 54

Le montant total des produits des valeurs de placements définitifs, tant pour intérêts que pour les bénéfices obtenus sur les réalisations qui ont été opérées dans le courant de l'année, s'élève à fr. 403,743 02

Le prélèvement d'un demi pour cent sur le montant, en moyenne, de la somme totale des dépôts, a produit une somme de fr. 103,975 42
qui a permis de verser au Trésor 20,000 »
en remboursement des avances faites à la Caisse pour l'aider à couvrir ses premiers frais d'administration. Dans le courant de l'année 1870, un deuxième remboursement pourra être effectué.

Frais
d'administration.

Il a été payé pour le mobilier des bureaux une somme de fr. 2,920 09
et pour le matériel, une autre de 14,595 88
sur lesquelles il n'a été opéré qu'un amortissement de 2 p. %, comme les années précédentes.

Le montant des sommes payées en 1869 et portées au compte de frais généraux s'est élevé à une somme de fr. 68,864 62
y compris les frais de gestion de la Caisse de retraite.

Il a, de plus, été reporté du compte de matériel au compte de frais généraux une somme de fr. 14,910 20
pour une partie du matériel employé pour le service de la Caisse d'épargne, de sorte que le mobilier et le matériel ne figurent plus au bilan que pour fr. 80,576 08 cs.

Le compte des profits et pertes se résume comme il suit :

Le produit total obtenu, pour l'année 1869, sur les placements de toute nature s'élève à une somme de fr. 819,292 07

Sur laquelle il y a lieu de prélever :

1° Le montant des intérêts bonifiés aux déposants fr.	571,539 88	
2° L'amortissement sur le mobilier et le matériel fr.	2,078 56	
3° Les frais généraux à concurrence d'un demi pour cent, en moyenne, sur la somme totale des dépôts	103,075 42	
	<hr/>	106,053 98
		<hr/>
		677,593 86

Il reste en excédant une somme de fr. 141,698 21
qui est portée au fonds de réserve et ajoutée au solde de ce compte, savoir :

Pour l'année 1865. fr.	695 94	
— 1866.	63,232 85	
— 1867.	57,023 63	
— 1868.	119,878 32	
	<hr/>	240,850 74
		<hr/>
TOTAL au 31 décembre 1869. fr.		382,528 95

Les intérêts bonifiés aux déposants se montent pour 1865 à fr.	2,552 57
— — — 1866 à	60,935 94
— — — 1867 à	261,291 17
— — — 1868 à	423,993 53
— — — 1869 à	571,539 88
	<hr/>
	Fr. 1,525,582 69

(Voir le bilan, page 19.)

Caisse de retraite. Au 31 décembre 1869, la Caisse possédait :

Opérations en 1869.

1° Des inscriptions de rentes belges 2 1/2 p. % au capital nominal de 478,000 francs, valant au cours du jour (fr. 62 53 c), 298,980 francs et acquises au taux moyen de fr 55 57 c, pour fr. 265,622 45

2° Des inscriptions au grand livre de la Société du Crédit communal, représentant une somme d'obligations 4 1/2 p. % au capital nominal de 850,000 francs, valant au cours du jour (102 francs), 867,000 francs et acquises comme il suit :

a. 200,000 francs au pair, sans courtage fr.	200,000 00	
b. 650,000 francs calculés au cours de fr. 90 94 c p. %, par change contre 1,064,000 francs, capital nominal de rentes belges 2 1/2 p. % qui appartenait à la Caisse de retraite, pour net.	591,110 52	
	<hr/>	791,110 52

donnant un cours moyen de fr. 93 07 c p. %.

3° Des obligations de l'emprunt provincial du Brabant 45,000 francs, portant 4 1/2 p. % d'intérêt, valant au cours du jour 45,450 francs et acquises au pair, sans courtage 45,000 00

A REPORTER. fr. 1,161,752 95

	REPORT. . . fr.	1,101,752 95	
La Caisse avait de plus en dépôt à la Caisse d'épargne	fr.	10,834 07	
Il lui était dû pour intérêts échus :			
1° Un semestre des rentes 2 1/2 p. 0/0 sur fr. 478,000	fr.	5,975 00	
Id id sur fr. 875 47 c ^{vendus}		10 95	
		<hr/>	5,985 95
2° Deux mois, novembre et décembre, sur les inscriptions de la Société du Crédit communal, 850,000 fr		0,575 00	
3° Six mois, juillet à décembre, sur les obligations de l'emprunt provincial du Brabant, 45,000 francs.		1,012 50	
		<hr/>	13,573 45
De sorte que l'actif au 31 décembre 1869 s'élève fr. 1,151,940 47			
A la même époque, on évaluait les charges de la Caisse à fr. 1,100,365 20 c ^s , savoir :			
1° Fonds des versements reçus pour constitution de rentes, non compris les 5 p. 0/0 perçus pour frais d'administration :			
a. Capitaux abandonnés	fr.	585,296 81	
b. Capitaux réservés		215,278 16	
		<hr/>	790,574 97
Intérêts sur fonds de rentes		448,885 25	
		<hr/>	1,245,460 22
Après déduction de :			
a. Capitaux réservés remboursés	fr.	1,219 85	
b. Arrérages de rentes payées		177,074 11	
		<hr/>	178,295 94
Il reste	fr.	1,067,166 28	
2° Fonds des frais funéraires		7,128 94	
3° Fonds Bischoffsheim pour la constitution de rentes en faveur du personnel de la Banque Nationale.		695 56	
4° Payements effectués par les receveurs des contributions, au 31 décembre, à rembourser au Trésor public		8,857 26	
5° Prélèvements sur les recettes pour remboursement partiel des frais d'administration des années 1866 à 1869		16,557 56	
		<hr/>	fr. 1,100,365 20
			1,100,365 20
Excédant net (fonds de réserve)	fr.	51,575 27	

(Voir le bilan, page 20.)

Au 31 décembre 1868, la valeur des inscriptions de rentes belges 2 1/2 p. 0/0 au nom de la Caisse de retraite, calculées au cours de la Bourse, donnait sur le prix d'achat un excédant de fr. 99,450 67

Par suite de l'échange qui a été opéré, avec la Caisse d'épargne, d'une partie de ces inscriptions pour une valeur nominale de 1,064,000 francs contre 650,000 francs en inscriptions 4 1/2 p. 0/0 de la Société du Crédit communal, et en y comprenant l'élévation du cours des autres valeurs, l'excédant en capital s'élève à 109,706 05

et tandis que les 1,064,000 francs en 2 1/2 ne produisaient qu'un intérêt annuel de fr. 26,600 00
les 650,000 francs, 4 1/2 obtenus en échange, donneront 29,250 00

Soit une augmentation de produit de 2,650 00
à reporter au fonds de réserve, dont l'accroissement deviendra de plus en plus rapide.

Le total des recettes opérées en 1869 pour l'acquisition de rentes s'est élevé à fr. 146,598 56 c^s, après déduction de fr. 5 41 c^s versés en trop et remboursés.

Cette somme se subdivise comme il suit :

		CAPITAL	
		abandonné.	réservé.
Dépôts constitués en rentes	fr.	53,585 46	92,811 90
Il a été prélevé sur le fonds institué par M. Bischoffsheim en faveur du personnel de la Banque Nationale, pour être convertis en rentes		530 "	2,455 "
	Fr.	54,115 46	95,266 90
Aux termes de l'art. 63 de la loi du 16 mars 1865, il a été reçu, pour fixer à une époque plus rapprochée l'entrée en jouissance de rentes déjà créées, en faveur de trois assurés, une somme de		2,496 09	" "
	Fr.	56,610 15	95,266 90

Il a été remboursé aux ayants droit de cinq assurés décédés, le capital qui avait été réservé lors de l'acquisition de rentes à leur profit. Ces paiements s'élèvent à fr. 958 78 c^s.

Une somme de 210 francs a été restituée par suite de fausse déclaration sur l'âge de la personne assurée. (Article 55, n° 1 de la loi du 16 mars 1865.)

Les versements et les prélèvements ont été affectés comme il suit :

		CAPITAL ABANDONNÉ.		CAPITAL RÉSERVÉ.	
		Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.
Au profit d'assurés nouveaux		151	26,902 57	570	65,077 27
— — anciens		194	27,211 09	1,669	32,169 65
		525	54,113 46	2,250	95,246 90

Les rentes acquises, du 1^{er} août 1868 au 31 décembre 1869, par les nouveaux assurés se répartissent d'après l'âge au jour du versement, dans les proportions suivantes :

	RENTES A CAPITAL		RENTES éteintes.	SOLDE des rentes " capital réservé.
	abandonné.	réservé.		
De 10 à 20 ans	59	18	—	18
20 à 50 —	47	521	1	520
50 à 40 —	74	505	2	505
40 à 50 —	49	530	1	529
50 à 60 —	21	65	1	64
60 à 65 —	5	2	1	1
	255	1,241	6	1,253

Le tableau suivant indique les âges fixés pour l'entrée en jouissance, ainsi que le montant total des rentes constituées du 1^{er} août 1868 au 31 décembre 1869. Le montant des rentes à capital réservé, éteintes pendant la même période, en est déduit :

	RENTES A		RENTES éteintes.	SOLDE des rentes à capital réservé.
	capital abandonné.	capital réservé.		
A 30 ans fr.	4,821.54.078	19,795.48.126	81.42.560	10,714.05.766
51 —	9.65.600	444.42.676	»	444.42.676
52 —	9.54.465	1,195.59.689	»	1,195.59.689
53 —	240.41.989	506.58.506	»	506.58.506
54 —	32.16.164	287.61.957	»	287.61.957
55 —	5,826.54.225	7,098.44.501	»	7,098.44.501
56 —	559.86.452	257.02.452	»	257.02.452
57 —	72.47.687	262.60.581	»	262.60.581
58 —	50.85.866	547.53.559	»	547.53.559
59 —	818.90.215	55.44.216	»	55.44.216
60 —	4,772.04.578	5,167.26.049	120. » . »	5,047.26.049
61 —	752. » . »	50.91.457	»	50.91.457
62 —	529.84.984	191.96.890	»	191.96.890
63 —	387.78.918	298.75.562	»	298.75.562
64 —	»	108.15.921	»	108.15.921
65 —	2,906.78.191	1,659.05.286	»	1,659.05.286
Fr.	19,570.01.868	55,726.62.579	201.42.560	55,525.20.219

Les versements ont été effectués :

	CAPITAUX	
	abandonnés.	réservés.
Dans la province d'Anvers fr.	854 07	919 55
— de Brabant (Bruxelles excepté)	170 »	4,170 57
— de la Flandre occidentale	159 84	»
— de la Flandre orientale	200 »	»
— de Hainaut	200 »	5,451 54
— de Liège	19,767 59	1,448 59
— de Namur	4,507 02	»
A Bruxelles (y compris les prélèvements sur le fonds Bischoffsheim).	28,455 14	85,256 85
Fr.	54,113 46	95,246 90

Dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, il n'a été fait aucun versement.

Au 31 décembre 1869, le nombre des personnes jouissant de leur rente à charge de la Caisse de retraite était de 165, et le montant total des rentes auxquelles elles avaient droit s'élevait à 27,336 francs.

La Caisse a payé à ses rentiers :

Jusqu'au 31 décembre 1868	fr.	121,812	»
En 1869.		24,915	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	146,727	»

Après l'extension donnée par la loi du 16 mars 1865 aux opérations de la Caisse de retraite, il a été jugé très-utile de dresser des tableaux qui présentent pour chaque année le montant des quotités de rentes acquises, en les classant dans l'ordre de leur échéance, selon l'âge qu'avaient les assurés au jour des versements.

Ces tableaux ont pour objet de fournir les éléments d'un contrôle très-exact de la situation de la Caisse de retraite, par la réduction, d'après les tables de mortalité, du montant total des rentes de chaque échéance, pour en comparer le produit au capital représentatif des rentes viagères.

Le compte rendu des opérations de 1868 présente, à la page 13, un spécimen de ces tableaux, qui ne comprenaient encore qu'une partie des opérations effectuées depuis la mise en vigueur des nouvelles dispositions de la loi, du 1^{er}-août au 31 décembre 1868.

Ce travail sera continué d'année en année, en le faisant remonter aux opérations de l'ancienne Caisse de retraite, sur les bases établies par la loi du 8 mai 1850. Toutefois il ne sera pas nécessaire de donner ces tableaux *in extenso* chaque année dans le compte rendu, les différences d'une année à l'autre étant assez peu sensibles : on se bornera donc à les publier tous les cinq ans.

Le Directeur général,

LÉON CANS.

Bruxelles, 9 avril 1870.

BILAN DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1869.

ACTIF.		PASSIF.	
Fonds de roulement. — A la Banque Nationale fr.	2,852,501 67	Capitaux dus aux déposants. fr.	24,258,026 41
Portefeuille :		Créiteurs divers.	66,744 54
Placements provisoires. 10,057,090 89	} 22,217,954 75	Mandats en circulation	290,089 50
Id. définitifs 3,159,945 86		Titulaires d'inscriptions de fonds publics.	19,800 "
Produit des placements définitifs. — Intérêts courus au 31 décembre.	120,261 50	Réescompte du portefeuille sur 1870	219,508 72
Extraits d'inscriptions de fonds publics	19,800 "	1865 fr. 695 94	
Budget économique :		1866 65,252 85	
Solde en caisse 4,517 90	} 44,625 92	Fonds de réserve. { 1867 57,025 65	582,528 95
— à la Banque Nationale. 16,180 81		1868 119,878 52	
— dû par la Caisse de retraite 24,125 21		1869 141,698 21	
Mobilier et matériel restant à amortir	80,576 08	Avances faites par le Trésor. — Solde	125,000 "
	Fr. 25,541,407 92		Fr. 25,541,407 92

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 1869.

ACTIF.		PASSIF.	
Espèces en caisse à la Caisse d'épargne fr.	16,854 07	Fonds des rentes. — Versements reçus pour la constitution de rentes, déduction faite des sommes prélevées pour frais d'administration :	
Portefeuille	1,101,752 95	Capitaux abandonnés fr. 585,296 81	} 796,574 97
Produit des placements. — Intérêts échus à encaisser	15,575 45	— réservés 215,278 16	
Rentes payées. 146,727	} 177,074 11	Intérêts du fonds des rentes 448,885 25	} 1,245,460 22
Intérêts des rentes payées 50,547 11		Frais funéraires 7,128 04	
Remboursement du prix de rentes constituées avec réserve du capital 1,100 70	} 1,219 85	Fonds spécial institué par M. Bischoffsheim pour encourager la participation à la Caisse générale de retraite du personnel de la Banque Nationale. 695 56	
Intérêts des capitaux remboursés 20 04		Trésor public. — Solde de compte en sa faveur 8,837 26	
Frais généraux d'administration. — Différence entre le montant réel des frais de gestion et les prélèvements faits du chef de ces frais sur les recettes du 1 ^{er} mars 1850 au 31 décembre 1865, soit 55,656 25	} 61,244 80	Fonds de réserve. — Excédant résultant de la balance des comptes d'intérêts 31,575 27	
Id. du 1 ^{er} janvier 1866 au 31 décembre 1869 7,587 85		Caisse d'épargne. — Somme destinée au remboursement partiel des avances faites par cette institution. 16,557 56	
		Budget économique de la Caisse d'épargne. — Avances reçues de cette institution pour frais d'administration du 1 ^{er} janvier 1866 à ce jour, déduction faite des sommes à rembourser. 7,587 85	
		Budget des Finances. — Avances reçues de l'État pour frais de premier établissement et d'administration jusqu'au 31 décembre 1865 55,656 95	} 61,244 80
Fr.	1,571,473 21	Fr.	1,571,470 21

(20)

[N° 194.]